



# **INFORMATIONS**

**À COMPTER DU 14 OCTOBRE 2017**

**ARRÊT, PAR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DES BOUCHES-DU-RHÔNE,  
DU SERVICE OFFERT À LEURS USAGERS  
DE DEPÔT EN MAIRIE DES DEMANDES « PAPIERS »  
D'IMMATRICULATION DES VEHICULES ET DU PERMIS DE CONDUIRE.**

**Ces démarches seront accessibles :**

- Depuis votre domicile via Internet (ordinateur, tablette ou smartphone),
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles),
- Depuis un point d'accès numérique situé en Préfecture et Sous-Préfecture.

Pour plus d'informations : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)